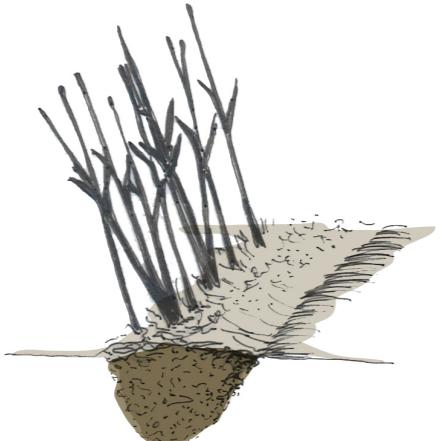


*Tranchée creusée à la bêche.
La profondeur varie en fonction
de la force des arbustes et des
arbres*



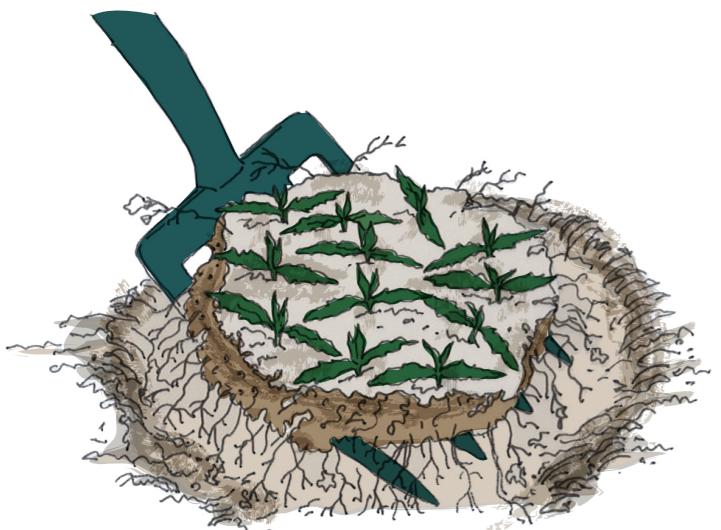
*Les systèmes racinaires sont
recouverts d'environ 20 cm de
terre fine ou de sable qui sera
légèrement tassé.*

Dans la jauge, les végétaux seront arrosés dès leur installation afin de combler les poches d'air pouvant persister. L'arrosage se poursuit chaque semaine en condition chaude et venteuse.

3 LA RÉCOLTE DES JARDINS

Suivant les projets, une glane pourra être menée dans les jardins privés et communaux. Chacun aura la possibilité de récolter les graines et/ou de diviser les végétaux de son jardin.

Le prélèvement et la division des vivaces pourra intervenir juste avant l'atelier de tri des végétaux au cours duquel ils seront alors rempotés ou mis en jauge dans l'attente de la



Attention, les végétaux issus de divisions des jardins seront à récolter en dernière minute avant la plantation ou devront également être mis en jauge.

Les graines se récoltent matures (mûres), une fois la floraison passée et par temps sec. Lors de la récolte, les graines peuvent être insuffisamment sèches. Enfermées aussitôt dans un sachet, elles moisiraient et ne se conserveraient pas. D'où l'importance de les faire sécher sur une coupelle, dans un endroit sec et à l'ombre, pendant une semaine.

- Triez pour supprimer les cosses, enveloppes, tiges...
- Glissez-les dans une enveloppe ou un sachet en papier de préférence,
- Indiquez la date de récolte, le nom de la plante et ses caractéristiques.

4 L'ATELIER DE TRI DES VÉGÉTAUX

Cet atelier préparatoire a pour objectif la découverte des végétaux qui feront l'objet de plantations, leur identification et leur regroupement par espèces.

- Les groupes pourront être étiquetés en cas de nombreuses variétés afin de faciliter le tri à venir,
- Vérification des quantités à partir du bon de commande, pour anticiper les éventuels ajustements,
- Regroupement des végétaux par espaces à planter dans des cagettes étiquetées,
- Stockage et arrosage

Le matériel à prévoir par la commune

- des cagettes de récupération (le nombre équivaut au moins au nombre d'espaces à planter)
- des étiquettes et stylos
- le bon de commande
- les fiches de plantation
- un ou deux arrosoirs

Munis des fiches de plantation, les participants sont invités à regrouper les végétaux par espaces à planter dans des cagettes nominatives afin de vérifier les quantités et de faciliter la distribution des végétaux pour le jour de la plantation.

Les cagettes sont ensuite entreposées dans l'espace de stockage et les végétaux sont arrosés. En fonction de la durée de stockage avant plantation, veiller à un arrosage régulier afin que les mottes ou godets ne sèchent pas.



41
Loir-et-Cher
c|a.u.e

Conseil d'architecture,
d'urbanisme
et de l'environnement

[JE RÉCEPTIONNE
LES VÉGÉTAUX]
PRÉPARATION ET STOCKAGE DES PLANTS
AVANT LA PLANTATION

Défendons le goût du fruit

La réception et le stockage des végétaux sont des points essentiels pour contrôler et préserver la qualité des plants et enfin, assurer une bonne reprise des plantations futures.

La réception des végétaux intervient idéalement 1 semaine avant la plantation et ne devra pas excéder 2 semaines. Après le prélèvement en pépinière, le délai avant plantation doit être le plus court possible.

Cette étape de réception peut faire l'objet d'un atelier, organisé avec des bénévoles, le ou les élus(e)s référent(e)s, ainsi que l'agent communal.

Au cours de cet atelier, les participants se familiarisent avec les végétaux et apprennent à les reconnaître. Un tri est ensuite réalisé afin de vérifier les quantités, puis les végétaux sont regroupés par espaces de plantation afin de simplifier la distribution des plants pour le jour de la plantation.

Lors de la commande auprès d'un pépiniériste ou d'un revendeur, il est important d'être précis sur les variétés choisies.

Dans le cas où l'une d'elles serait indisponible, il est possible de la remplacer par une autre présentant des caractéristiques proches, à condition que cela soit convenu en amont de la livraison.

Le CAUE peut apporter son aide lors des choix et éventuelles indisponibilités.

1 LA RÉCEPTION DES VÉGÉTAUX

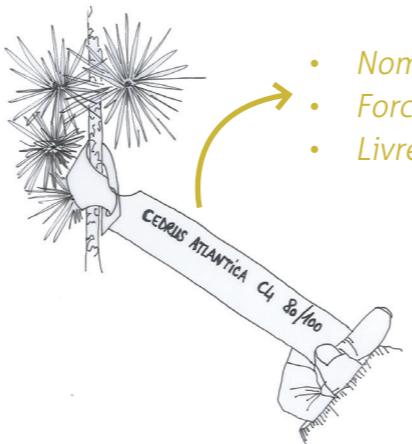
Les végétaux commandés en pépinière seront livrés en commune ou pourront être retirés sur place par l'agent ou les élus.

Lors de cette réception, il est important de vérifier la qualité des plants, pour cela, une personne est responsable et s'assure du bon déroulement de l'opération.

Il est important de comparer le **bon de commande** envoyé au pépiniériste lors de la commande, avec le **bon de livraison** fourni par le livreur.

Le bon de livraison comprend la liste des végétaux classés selon leur genre, leur force (taille), leur conditionnement et leur nombre.

Ces informations correspondent à des codes normalisés :



- *Nom latin du Cèdre de l'Atlas*
- *Force de 80cm à 1m de haut*
- *Livrée en container de 4 litres (ou autre, motte...)*

Le contrôle doit être **documentaire** :

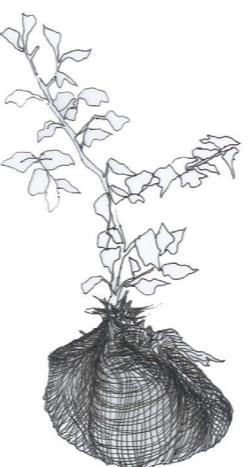
- le nombre de végétaux correspond au nombre commandé,
- exactitude des genres, espèces et variétés,
- bonne conformité des forces et dimensions.

Et **technique** :

- bon état et répartition des branches notamment des arbres, arbustes et grimpantes. Pour les vivaces, pas d'inquiétude si certaines feuilles et tiges sont un peu abîmées, la plante repartira du pied au printemps.
- bon état des points de greffe,
- racines nombreuses et fraîches formant un chevelu abondant pour les végétaux livrés en racines nues,
- absence de blessures sur le tronc et les racines des arbres et arbustes,
- absence de maladie et de parasites.

Une plante ne correspondant pas aux critères documentaires ou techniques peut être refusée.

Les végétaux issus de pépinière sont conditionnés sous trois formes principales :



En motte ou en panier



En godet ou container



En racines nues

2 LE STOCKAGE

A la livraison, si la plantation doit être différée, les plants seront protégés du dessèchement et du gel. Leur stockage sera mis en place dans des conditions particulières et spécifiques à leur conditionnement, afin de garantir leur bonne reprise.

■ Stockage des végétaux en godets ou containers

- En intérieur, dans un hangar ou un garage : entreposez les plants dans une pièce froide et saine, ventilée, non chauffée, à l'abri du gel, avec une légère luminosité mais sans exposition directe au soleil.
- En extérieur : à l'abri du vent, du gel, et du soleil.

Vérifiez l'humidité régulièrement et maintenez les mottes humides par un arrosage 1 à 2 fois par semaine (sans eau stagnante).



■ Stockage des végétaux en racines nues ou mottes

Afin de protéger leurs racines, plus exposées, les végétaux seront mis en jauge dans l'attente de la plantation. La mise en jauge s'effectue de la manière suivante :

- Les bottes des plants sont étalées et maintenues serrées les unes contre les autres.
- Les racines sont ensuite recouvertes de terre fine ou de sable que l'on maintient au frais, toujours à l'abri du soleil direct, des vents et du gel.